



Délai signature acte définitif du à un litige

Par **CaroleVille**, le **07/11/2010** à **20:08**

Bonjour,

L'acheteur d'un local prétend qu'il n'est pas possible de passer chez le notaire pour signature de l'acte de vente définitif à cause de l'existence d'une procédure des locataires contre le vendeur concernant des travaux.

Pour moi, la procédure peut bien suivre son cours malgré la vente du local, j'ai l'impression que le vendeur essaye simplement de retarder la signature.

Qui est-ce qui a raison?